

BUREAU

Séance du 16 mars 2018

Délibération 11

Marchés d'acquisition de prestations de télécommunications entre le Département et le SDIS de l'Indre : approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancement de la procédure.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU la délibération du conseil d'administration du 10 octobre 2017 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre ;

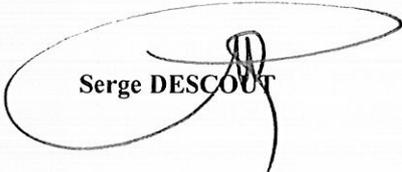
VU le dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

Article 1 : le dossier de consultation des entreprises et les avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés d'acquisition de prestations de télécommunications pour les besoins du Département et du SDIS de l'Indre sont approuvés.

Article 2 : le Département de l'Indre, coordonnateur du groupement de commandes est autorisé à organiser la consultation des entreprises. La procédure d'appel d'offres ouvert est retenue.

Article 3 : en cas d'appel d'offres infructueux, le Département, coordonnateur, sera autorisé, pour chacun des lots à engager un nouvel appel d'offres ouvert, dans l'hypothèse où le dossier de consultation ne serait pas modifié.


Serge DESCOUT